



## Mise en pratique de l'ACS : étude de cas *L'aide sociale et l'égalité entre les hommes et les femmes*

Les politiques d'aide sociale ont reçu une attention particulière de la part des analystes de politiques et des militantes et militants préoccupés par l'égalité entre les hommes et les femmes. Les politiques d'aide sociale soulèvent des préoccupations liées à l'égalité parce qu'elles sont souvent fondées sur des hypothèses concernant les structures familiales et les rôles des femmes et des hommes, lesquelles ne reflètent pas la réalité et nuisent aux engagements pris face à l'égalité.

Lorsque la conception des programmes d'aide sociale intègre de telles hypothèses, les résultats peuvent renforcer des patterns existants d'inégalité entre les sexes. Cependant, l'approche voulant que l'on traite les hommes et les femmes de manière identique—ne présumant aucune différence entre eux—peut également mener à des résultats inéquitables. Il est important que les programmes d'aide sociale soient conçus en tenant compte des réelles différences entre les femmes et les hommes, aux plans du revenu et de l'emploi.

Il faut tenir compte de facteurs clés associés aux sexes :

- l'hypothèse voulant que les foyers soient tous dirigés par un homme salarié se traduit par des programmes qui traitent les femmes comme des salariées de seconde zone. Cette hypothèse est dangereuse, compte tenu de la proportion de familles qui comptent sur les revenus d'une femme pour leur survie, à cause des faibles revenus de l'homme ou encore de son absence ;
- l'emploi du statut familial ou du revenu familial pour déterminer l'admissibilité à des avantages ou à des niveaux d'avantages présume de l'accès égal des deux conjoints aux revenus et aux ressources. Cette hypothèse est contredite par la réalité. Cette façon de faire signifie habituellement que les femmes perdent des avantages auxquels elles ont droit (puisque leurs revenus sont généralement plus faibles que ceux de leurs conjoints), ce qui augmente leur dépendance face aux hommes ; et
- l'hypothèse voulant que les responsabilités liées à la garde des enfants et aux soins prodigués à des personnes dépendantes soient le lot des femmes se traduit par des dispositions qui

ciblent uniquement les femmes en ce qui a trait aux congés parentaux ou à des congés pour soigner un membre de la famille affligé d'une maladie. Cela limite les droits des hommes face à leurs enfants et renforce la "double tâche" des femmes. De plus, cela contribue à la discrimination en milieu de travail, en renforçant la perception que les femmes sont des employées qui "coûtent plus cher".

Plusieurs tendances sont évidentes partout au monde. En particulier, les femmes sont plus susceptibles que les hommes :

- d'avoir un emploi "hors-norme"—(temps partiel, temporaire, à la maison ou travail domestique) qui n'est pas couvert par les programmes d'aide sociale, laissant plusieurs femmes inadmissibles aux avantages auxquels elles ont droit ;
- d'avoir un emploi sous-payé—les femmes sur le marché du travail sont regroupées au sein d'industries et d'occupations sous-payées et ainsi, même si elles ont droit aux avantages (congés payés, assurance-emploi et revenus de retraite), ils sont en proportion assez faibles ; et
- d'être en emploi de façon intermittente—les exigences de la grossesse, du soin des enfants et d'autres responsabilités familiales ont pour résultat que plusieurs femmes ne travaillent pas de manière continue, les excluant de certains avantages auxquels sont associées des exigences de contributions pendant de longues périodes.

On doit tenir compte de ces facteurs si l'on veut que les plans et programmes d'aide sociale atteignent des résultats équitables. Un exemple de la réponse aux inégalités existantes serait les dispositions associées aux droits et à l'admissibilité à la couverture du ou de la conjoint(e), comme l'accès aux soins de santé via les assurances du ou de la conjoint(e) ou encore les droits aux revenus de retraite accordés aux survivant(e)s et à la veuve d'une personne décédée.

Le défi que comporte la conception ou la réforme des plans d'aide sociale est de refléter les situations réelles en termes de revenus et d'emploi, plutôt que de se fonder sur des hypothèses reçues quant aux structures familiales et aux rôles de chacun des sexes, et de façon à ne pas renforcer les désavantages des femmes au sein de la famille et du marché du travail.